



**Locataire parc privé**

*Nouveau logement ?  
Besoin d'aide ?*

**Le FSL Accès peut vous aider**



# COMMENT LE FSL ACCÈS PEUT-IL VOUS AIDER ?

## LA GARANTIE FINANCIÈRE

Le propriétaire/bailleur demande au locataire un garant, qui s'engage à régler le loyer en cas d'impayés.

→ **Le FSL peut se porter garant pour vous et régler les loyers impayés.**

## LE DÉPÔT DE GARANTIE

Il équivaut à un mois de loyer sans les charges.

→ **Le FSL Accès peut vous aider pour le paiement du dépôt de garantie. Cette aide est versée directement au propriétaire/bailleur.**

## LE 1<sup>ER</sup> MOIS DE LOYER

Il n'est pas forcément couvert par une aide au logement.

→ **Le FSL Accès peut vous aider à régler cette dépense avec le dispositif « prorata de l'aide au logement ».**

## L'ASSURANCE HABITATION

Elle est impérative.

→ **Le FSL Accès peut vous aider si vous n'êtes pas déjà locataire ou propriétaire avec l'aide « assurance habitation ».**

## LES FRAIS D'AGENCE

Ils peuvent vous être facturés par l'agent immobilier.

→ **Le FSL Accès peut vous aider avec l'aide « frais de mise en location ».**

**Ces aides sont soumises à conditions de ressources** après étude de votre situation dans votre futur logement et sont mobilisables après les aides d'ACTION LOGEMENT.

# ENTRER DANS UN LOGEMENT DU PARC PRIVÉ : LES 5 ÉTAPES POUR BÉNÉFICIER DU FSL ACCÈS

Locataire parc privé

## 1 J'ai trouvé un logement dans le parc privé

Je peux faire ma demande de FSL accès, voir étape 2 et suivantes.

## 2 Je récupère le formulaire « FSL accès parc privé »

- Soit dans une **Maison du Département** : il en existe 13 en Isère, si vous ne connaissez pas la Maison du Département dont vous dépendez, rendez-vous sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr), rubrique e-services/annuaires.
- Soit dans un **Service Local de Solidarité**, si vous ne connaissez pas le SLS dont vous dépendez, rendez-vous sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr), rubrique e-services/annuaires (les centres médico-sociaux).
- Soit en le téléchargeant sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr), rubrique aide et subventions (aides sociales).

## 3 Je fais compléter le formulaire

- par mon propriétaire
- ou par l'agence

## 4 Je prépare mes pièces justificatives

- Formulaire descriptif logement
- Pièces d'identité ou titre de séjour du ou des futurs titulaires du bail,
- Livret de famille,
- Dernier avis d'imposition,
- Ressources du ou des futurs titulaires du bail des 3 mois précédent la demande,
- Notification de droits CAF ou MSA,
- Estimation aide au logement, si possible,
- Dernière quittance de loyer et attestation de loyer à jour,
- Décision Banque de France, protocole Borloo ou plan d'apurement d'une dette de loyer,
- Demande d'aide au logement avec versement au tiers rempli par le bailleur en accord avec le propriétaire,
- Relevé d'Identité Bancaire du propriétaire ou l'agence,
- Devis d'assurance habitation et RIB du ménage (si demande d'assurance habitation)

## 5 Je prends rendez-vous pour faire ma demande

- Soit dans une **Maison du Département** : si vous ne connaissez pas la Maison du Département dont vous dépendez, rendez-vous sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr), rubrique e-services/annuaires.
- Soit dans un **Service Local de Solidarité**, si vous ne connaissez pas le SLS dont vous dépendez, rendez-vous sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr), rubrique e-services/annuaires (les centres médico-sociaux).

**isère LE DÉPARTEMENT**

**FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT**  
Accès parc privé

Cadre réservé à l'administration

Service local de solidarité/Centre Médico-Social correspondant à l'adresse du futur logement :

Adresse :  
Tél :

Futurs titulaires du bail :

Titulaire 1 :  
Nom Prénom :  
Titulaire 2 :  
Nom Prénom :  
Tél :

Propriétaire/Bailleur :

Nom Prénom :  
Adresse postale :  
Tél :

Descriptif du logement proposé  
A remplir par le bailleur

Adresse du logement :  
Durée du bail → inférieure ou égale à 12 mois   
→ 13 mois et plus

S'agit-il d'un logement : meublé  d'une pension de famille

Typologie : Chambre  Studio  T1  T1\*  T2  T3  T4  T5  T6

Chauffage : Individuel  Collectif

Date prévue d'entrée dans les lieux : .....

S'agit-il d'un logement : en location  en colocation

Si s'agit d'un bail de colocation avec clause de solidarité, la garantie financière du FSL n'est pas possible. Pour une colocation, indiquer la part de loyer, charges, dépôt de garantie et frais d'agence ou de notaire dus par le colocationnaire concerné.

CHARGES MENSUELLES :

Loyer net :  
Loyer annexes (garage ou parking)  
Provisions de charges quittancées :  
Charges locatives :  
Chauffage :  
Eau :

Document recto verso

IT DU DEPOT DE GARANTIE : .....

IT DES FRAIS DE MISE EN LOCATION (agence ou notaire) : .....

TIE FINANCIERE DU FSL SOLLICITEE : OUI  NON

Si vous avez souscrit une assurance « Impayés de loyers », qu'un des futurs titulaires du bail est titulaire de la garantie VISALE, ou qu'il dispose d'un garant personnel, la garantie financière du FSL ne peut être accordée.

gné : .....

re ou agissant en son nom du logement référencé ci-dessus

le

- M - Mme .....

ont/la visité le logement proposé

→ Le logement proposé répond aux caractéristiques de décence définies par décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 et n'est pas déclaré insalubre.

→ Les informations portées dans le descriptif logement sont exactes

que l'aide accordée au titre de l'allocation logement me soit versée directement (recommandé)

Ji  NON  Si non préciser le motif :

Signature et tampon :

Hôtel du Département - 7 rue Fernand Labor - CS 41 006 - 38022 - Grenoble cedex 1 FSL - 12/2019 imprimé AC



## DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Direction des solidarités  
Service logement  
[solidarites@isere.fr](mailto:solidarites@isere.fr)

